

N/REF : 7/01/2026 9H57 C:003808 I:14513
V/REF : AC/C36194
V/Email reçu le Mercredi 07/01/2026 à 9H57

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CIL
IMMEUBLE : CLOS DES ILES -CIL
11, RUE JEAN MOULIN
LE CLOS DES ILES
56450 THEIX-NOYALO

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001

LOCALISATION : 11 RUE JEAN MOULIN - MME PAPILLON 06 63 72 33 15
LOGEMENT N° 111831, PORTE N°B001, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : DÉSEMBOUAGE INSTALLATION CHAUFFAGE

Donneur d'ordre : Mme F TRINEAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 23/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
VIDANGE PARTIEL RÉSEAU.
DÉSEMBOUAGE HYDRODYNAMIQUE RÉSEAU CHAUFFAGE SUR 5 RADIATEURS. PRODUIT
X100 SENTINELS ANTI CORROSION
REMISE EN PRESSION/PURGE.
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 23/01/26 à 16H51 FTRINEAU@AIGUILLON.COM
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 23/01/26 A 16:50 MME F TRINEAU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
5,00	PBL130-Désembouage d'1 radiateur	1	50,00	250,00
1,00	PBL132-Ff Désembouage Instal.chauf.T2	1	187,00	187,00
1,20	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml	1	30,00	36,00
1,00	PBL026-Rempl.Rob.mitig.évier	1	125,00	125,00
TOTAL H.T.				598,00
T.V.A. a 10,00%				59,80
TOTAL T.T.C.En EURO				657,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.